

## Bachelier : instituteur primaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : <a href="mailto:peda.braine@helha.be">peda.braine@helha.be</a>
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : <a href="mailto:peda.mons@helha.be">peda.mons@helha.be</a>
<b>HELHa Gosselies</b> Rue Circulaire 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : <a href="mailto:peda.gosselies@helha.be">peda.gosselies@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : <a href="mailto:peda.leuze@helha.be">peda.leuze@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 73 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.1			
Code	PEIM3B73PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Braine-le-Comte</u>  <b>Nathalie MICHIELS</b> (<a href="mailto:nathalie.michiels@helha.be">nathalie.michiels@helha.be</a>)</p> <p><u>HELHa Campus Mons</u>  <b>Chantal LECOLIER</b> (<a href="mailto:chantal.lecolier@helha.be">chantal.lecolier@helha.be</a>)</p> <p><u>HELHa Gosselies</u>  <b>Pierre PIRET</b> (<a href="mailto:pierre.piret@helha.be">pierre.piret@helha.be</a>)            Virginie CRAPS (<a href="mailto:virginie.craps@helha.be">virginie.craps@helha.be</a>)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u>  <b>Christian WATTHEZ</b> (<a href="mailto:christian.watthez@helha.be">christian.watthez@helha.be</a>)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
  - 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de concevoir des dispositifs de différenciation, d'appliquer des démarches et des contenus abordés dans le cadre du cours et de les ajuster.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEIM3B73PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 30 h / 2 C  
des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B73PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 20  
des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : [peda.leuze@helha.be](mailto:peda.leuze@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Code	22_PEIM3B73PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Christian WATTHEZ</b> ( <a href="mailto:christian.watthez@helha.be">christian.watthez@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours vise à

- approfondir les dispositifs de différenciation mis en oeuvre dans les classes au cours des stages
- étayer les pratiques de différenciation par une analyse théorique
- rencontrer la problématique des élèves en difficulté d'apprentissage ainsi que celle des élèves à besoins spécifiques

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Acquérir un cadre de référence en donnant sens au concept de différenciation
- Développer et analyser des outils pour le diagnostic et la remédiation des difficultés d'acquisition des apprentissages de base
- Développer sa capacité d'analyse en exploitant les résultats obtenus par l'utilisation des outils « diagnostic » dans le cadre des stages
- Assumer une plus grande responsabilité dans le développement de ses compétences au travers de l'élaboration d'un portfolio, « portrait soigneusement confectionné avec des connaissances, avec des attitudes et avec des habiletés propres à une personne » (Black, cité par J. Caron)

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Présentation et construction de différents outils d'évaluation
- Carte conceptuelle de la différenciation
- Coffre à outils de la différenciation
- Portfolio

#### Démarches d'apprentissage

- Eléments théoriques
- Analyse d'outils, de situations
- Fournir des occasions d'apprentissage diversifiées et signifiantes, encourager les temps de réflexion et de collaboration

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

### Ouvrages de référence

- S. Connac, la coopération entre élèves, Editions Canopé / Apprendre avec les pédagogies coopératives, La personnalisation des apprentissages, Editions ESF
- J. Caron, Apprivoiser les différences, Editions La Chenelière
- Pratiques de pédagogie différenciée, publication Communauté Française
- Outil pour le diagnostic et la remédiation des difficultés d'acquisition de la lecture, publication Communauté Française
- Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage, publication Communauté Française
- S. Hoeben et coll., Miser sur les différences, êtres gagnants, Labor Education
- R. Morissette, Accompagner la construction des savoirs, Editions La Chenelière
- Publications téléchargeables sur le site de l'Enseignement Catholique, et plus particulièrement les ressources relatives à l'enseignement spécialisé

### Supports

Néant

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Néant

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).